

honte de le faire. Ils ont l'impression de n'être plus les mêmes s'ils ne peuvent plus travailler. En outre, les revenus sur lesquels ils peuvent compter sont presque toujours très inférieurs à ce qu'ils gagnent en travaillant.

Je voudrais revenir au premier point soulevé par le député, la question du processus suivi. Je ne blâme pas les fonctionnaires au départ. C'est plutôt le gouvernement qui y regagne, à mon avis, car, lorsqu'on demandera une pension d'invalidité, on se fera dire de ne compter sur aucune réponse avant quatre mois. C'est désormais la période de base. Il faut quatre mois avant qu'on examine son dossier. Il n'y a manifestement pas assez de monde pour traiter ce genre de dossiers.

On verra peut-être sa demande rejetée sous prétexte que ses blessures guériront vite ou qu'elles ne sont pas assez graves, ce qui constitue un jugement pour le moins très subjectif, et on se fera dire d'essayer de trouver un travail léger, ce qui n'existe tout simplement pas dans la circonscription du député ni dans la mienne. Puis, on s'embarquera dans un processus d'appel qui prendra probablement encore six mois. Comme le dit mon collègue, il pourrait se passer jusqu'à deux ans, si le second appel est rejeté, avant qu'on puisse interjeter un second appel, soit au troisième palier. On se fera dire alors qu'on doit se soumettre à un examen fait par un médecin du gouvernement fédéral.

En ce qui concerne notre région du Cap-Breton, la plupart des médecins à consulter sont à Halifax.

• (1450)

Il faudra se rendre à Halifax en autocar, en avion ou en voiture pour se faire examiner, ce qui n'est pas commode du tout. On ne peut plus prendre le train, qui est maintenant chose du passé. Avec un peu de chance, on saura deux ans plus tard si sa demande est agréée ou rejetée.

Le système pourrait être bien meilleur. Le programme est excellent, mais son application laisse à désirer. Elle ne tient aucun compte de la dignité et des besoins des Canadiens.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la présidente, un des avantages—car ils sont nombreux, bien sûr—qu'il y a à arriver à la fin d'un débat, c'est de pouvoir écouter les propos de ses collègues. On nous

Initiatives ministérielles

dit souvent que le Parlement est de moins en moins utile pour gouverner le Canada. Actuellement, je m'opposerais vigoureusement à une telle affirmation. En effet, depuis plusieurs jours, j'écoute les observations des députés des deux côtés de la Chambre sur la question très fondamentale que comprennent tous les Canadiens, quelle que soit leur région, et qui est ce besoin que l'on a de se savoir en sécurité lorsqu'on vieillit et aussi lorsqu'on fait soudainement face à la possibilité d'être invalide.

J'ai vraiment appris en écoutant les déboires vécus par les électeurs de Cap-Breton et ceux de la Saskatchewan.

J'espère seulement que bien des gens entendront ce débat. Il doit être clair pour nous tous que, grâce à ce projet de loi, que je qualifie de «réparateur», parce qu'il remédie à des problèmes qui étaient clairement apparus, surtout celui du sous-financement du Régime des pensions du Canada, un débat s'est effectué qui a fait en sorte que la situation soit désormais perçue et comprise d'une façon très différente.

Ce qu'il faut retirer de ce débat, ce n'est pas tant les détails du projet de loi que l'occasion qu'il nous a donnée d'exposer une gamme beaucoup plus vaste des préoccupations que soulève le Régime des pensions du Canada.

Cela nous ramène à une question fondamentale. Quand le RPC a été présenté, on avait supposé que le recours aux régimes complémentaires privés serait beaucoup plus important qu'il ne l'a été dans les faits, et que les prestations du RPC viendraient en quelque sorte compléter les prestations des régimes privés. Mais c'est le contraire qui est arrivé. Les régimes de pension privés n'ont pas évolué autant que nous l'aurions imaginé. Il existe bien sûr des régimes de pension, mais bon nombre d'entre eux sont minés. Au fur et à mesure que nous avançons dans cette longue période de récession, il est de plus en plus fréquent de voir des prestations réduites, et des compagnies déménager.

J'ai eu connaissance d'un cas semblable dans ma circonscription, il y a quelques semaines. Un homme a perdu ses prestations de pension parce que la compagnie a plié bagage, qu'elle a déménagé dans le Sud et qu'elle n'était aucunement obligée de continuer à lui verser des prestations.